



LA SELLE-EN-LUITRÉ

ARRÊTÉ n° 61/2020

n° 58 / 2020
Affiché le
18/08/2020

Réglementation temporaire de la circulation

Circulation alternée

**Branchement eau - 9 rue Alfred Sauvy
14/09/2020 au 18/09/2020**

Le Maire de la Commune de LA SELLE-EN-LUITRÉ,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2212 et L2213-1 à 6,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande du Service Eau de la Ville de Fougères – 47 avenue Georges Pompidou – 35300 Fougères,

En raison de travaux de création d'un branchement eau potable au 9 rue Alfred Sauvy,

ARRETE

Article 1 : Du 14 septembre 2020 au 18 septembre 2020, la circulation sera alternée au droit des travaux.

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules sauf véhicules nécessaires au chantier sera interdit au niveau des travaux.

Article 3 : La signalisation qui découle du présent arrêté sera mise en place et entretenue par le Service Eau de la Ville de Fougères – 47 avenue Georges Pompidou – 35300 Fougères.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Article 5 : M. le Maire de La Selle en Luitré, M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Fougères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les lieux officiels habituels.

La Selle-en-Luitré,
le 13 août 2020

Le Maire,
Denis CHOPIN

